



NOTE INTERNE

**Service Commun de la
Documentation**

Strasbourg, le 17 octobre 2013

Objet :

Etat des lieux de l'*Open Access* en Europe et au sein des établissements de la LERU

Dominique Wolf

Directrice

Affaire suivie par

Adeline Rege

Responsable Dpt des Collections

Chef Archives ouvertes de la

Connaissance (Unistra)

Tél. : +33 (0)3 68 85 63 43

adeline.rege@unistra.fr

Catherine Lourdel

Responsable Documentation

électronique

Chef de projet Archives ouvertes

de la Connaissance (UHA)

Tél. : +33 (0)3 89 33 60 35

catherine.lourdel@uha.fr

1. Politiques publiques européennes en faveur des archives ouvertes :

Dans la lignée de l'Initiative de Budapest sur le Libre Accès (2002) et de la Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance (2004)¹, de nombreuses institutions (agences de financement, organismes de recherche...) soutiennent l'accès ouvert aux résultats de la recherche *via* le dépôt dans une archive ouverte (« voie verte ») : Wellcome Trust (Royaume-Uni), DFG (Allemagne), Comité scientifique du Conseil Européen de la Recherche...

Lancé en 2008, le septième programme-cadre de l'Union européenne (FP7), oblige les chercheurs bénéficiant d'un financement du FP7 à publier les résultats de leurs recherches en libre accès (voie verte ou voie dorée, au choix). Le programme Horizon2020 prendra le relais du FP7 en 2014, et l'obligation de mise en libre accès concernera tout projet financé par l'Union européenne. En juillet 2012, la Commission européenne a émis une recommandation² relative à la publication en accès ouvert des résultats de la recherche, et a invité les pays membres à adopter une politique en faveur du libre accès d'ici 2014.

Dans ce cadre, plusieurs pays de l'UE ont pris position en faveur de la voie verte. Ainsi, l'Irlande a adopté en octobre 2012 une politique publique reposant sur un mandat « voie verte » : depuis janvier 2013, toute publication financée par des fonds publics doit être déposée dans une archive ouverte. En août 2013, l'Italie a adopté une politique équivalente.

2. Position de la LERU sur l'*Open Access* :

Le 17 juillet 2012, la LERU et la Commission européenne ont signé un *Memorandum of Understanding*³ dans le cadre de la mise en place de l'Espace européen de la Recherche. Le paragraphe « *Open Access to publications and data* » (p. 5) stipule que les membres de la LERU mettent en œuvre des politiques efficaces permettant l'accès libre aux publications ainsi qu'aux données brutes issues de projets recherches financés par des fonds publics.

2 rue Blaise Pascal

CS 41037/F

F-67070 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 68 85 07 92

Fax : +33 (0)3 68 85 07 93

<http://scd.unistra.fr>

¹ La Conférence des Présidents d'Université a signé la Déclaration de Berlin en 2010.

² En ligne : http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/era-communication-towards-better-access-to-scientific-information_fr.pdf (2012)

³ En ligne : <http://www.leru.org/files/general/ERA%20Final%20MoU%20LERU.pdf> (2011).

Le *MoU* précise que les actions s'appuient sur le *LERU Advice Paper 8 « The LERU Roadmap Towards Open Access »*⁴, en date de juin 2011. Cette *Roadmap* est le fruit du groupe de travail de la LERU sur l'*Open Access*. Elle dresse un panorama des bénéfices de l'*Open Access*, pour la communauté des chercheurs, pour les universités, et pour la société tout entière. Elle donne également des recommandations aux universités pour élaborer avec succès une politique d'*Open Access* qui s'appuie sur la voie verte et/ou sur la voie dorée. La *Roadmap* donne également un mode d'emploi pour implémenter une archive ouverte institutionnelle.

En décembre 2012, suite à la publication de la recommandation de la Commission européenne sur l'*Open Access*, la LERU a publié le *LERU Statement on Open Access to Research Publications*⁵, ainsi que le *LERU Statement on Open Research Data*⁶ qui reprend la position de la Commission européenne sur le libre accès aux publications et aux données de la recherche.

3. **Grandes étapes des Archives Ouvertes en France**

- 2000 : lancement de HAL - Hyper article en ligne, plateforme de dépôt d'articles et de manuscrits hébergée par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CNRS).
- 2006 : protocole d'accord de 2 ans entre les principaux organismes de recherche, la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Grandes Ecoles pour coordonner au niveau national l'archivage ouvert de la production scientifique sur la plateforme nationale partagée HAL.
- En 2011⁷ :
 - 36 établissements se sont dotés d'une Archive ouverte institutionnelle. 23 de ces établissements appartiennent à l'Enseignement Supérieur.
 - 65 établissements ont choisi de se doter d'un tampon (ou "portail institutionnel") dans la plateforme nationale HAL.

Selon les sources consultées, les chiffres varient. Dans un rapport⁸ datant de 2010, J. Schöpfel et H. Prost H. dénombreaient déjà 150 sites en France en 2009 (Enseignement Supérieur, recherche et autres), dont 81 archives ouvertes institutionnelles.

- 2013 : signature d'une nouvelle convention entre l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements), la CGE, la CPU + 22 établissements de recherche, dans le cadre de BSN4 (Bibliothèque scientifique numérique - ISTEEX, Initiative d'excellence de l'Information Scientifique et Technique).

Parmi les objectifs de cette convention, on trouve l'interconnexion de HAL avec les systèmes locaux d'AO institutionnelles.

Extrait de la convention⁹ :

"Article 2 Objet

⁴ En ligne : http://www.leru.org/files/publications/LERU_AP8_Open_Access.pdf (2011)

⁵ En ligne : http://www.leru.org/files/publications/Open_Access_to_Research_Publications-FINAL.pdf (2012).

⁶ En ligne : http://www.leru.org/files/publications/Open_Access_to_Research_Data-FINALdocx.pdf

⁷ Rigeade M. « Archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives (Les) ». Disponible sur : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56708> > (consulté le 19 septembre 2013)

⁸ Schöpfel J., Prost H. « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 1e partie : Développement ». 4 juillet 2010. Disponible sur : < http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00497389 > (consulté le 19 septembre 2013)

⁹ http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/IMG/pdf/Convention_HAL_AO_26-03-2013.pdf

La Convention a pour objet le **développement coordonné des archives ouvertes sur la base du développement de la plateforme mutualisée HAL et de son interconnexion avec les archives institutionnelles des établissements partenaires.**

Elle se concrétisera au travers d'actions décidées et suivies par l'instance de pilotage de la Bibliothèque scientifique numérique et mises en œuvre par un Comité scientifique et technique défini à l'article 3-2 de la présente Convention. Les Partenaires décident de s'associer pour **utiliser HAL comme plateforme de dépôt de la production scientifique, commune et interopérable avec les autres dépôts d'archives ouvertes satisfaisant aux critères de la communication scientifique directe internationale.** Cette stratégie, qui s'inscrit dans le cadre de l'espace européen de la recherche, doit contribuer à la valorisation de la recherche française et donner aux institutions une meilleure visibilité de leurs productions."

Ces chiffres, ainsi que l'objectif principal de la convention de 2013, font émerger la problématique de l'articulation entre archives institutionnelles locales, archive centrale nationale et systèmes internationaux (moissonneurs et moteurs de recherche).

Les deux modèles ne sont pas à opposer, ils sont complémentaires.

L'archive institutionnelle, plus souple (notamment au niveau du type de documents que l'on peut y déposer : articles, thèses, mémoires, productions multimédia), est un moyen indirect d'alimenter HAL dont les critères de dépôt sont plus sélectifs. L'AO institutionnelle est pour l'établissement un moyen de garder la maîtrise de sa politique de diffusion, et de collecter des statistiques globales sur sa production et les usages qui en sont faits.

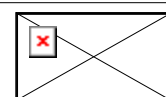
Quant à l'archive centrale (HAL), son rôle est d'assurer un accès ouvert et une visibilité internationale à la production nationale (Liens avec RePec, PubMed, ArXiv).

4. L'Open Access dans les établissements de la LERU

- Voie verte de l'Open Access :

Etablissement	Existence d'une <i>Publications policy</i>	Existence d'une archive ouverte institutionnelle	Type de documents contenus dans l'AO	Existence d'un mandat de dépôt	Audience de l'AO ¹⁰
Universiteit van Amsterdam	Non	Oui : UvA DARE.	Publications scientifiques (toutes formes), thèses et travaux étudiants	Non	78 ^e /1563
Universitat de Barcelona	Oui : <i>University of Barcelona's Open Access Policy</i> (juin 2011)	Oui : Dipòsit Digital de la UB	Publications scientifiques, thèses et travaux étudiants, ressources pédagogiques, revues en OA de l'UB, documents administratifs	Oui	136 ^e /1563
University of Cambridge	Oui : <i>University Policy</i>	Oui : DSpace@Cambridge	Publications scientifiques	Non	158 ^e /1563
University of Edinburgh	Oui : <i>Research Publications Policy</i> (2009)	Oui : ERA. Intégrée au SI Recherche	Publications scientifiques, thèses et travaux étudiants	Oui (2010)	125 ^e /1563
Albrecht-Ludwigs - Universität Freiburg	Oui : <i>Open Access Resolution</i> (2010)	Oui : FreiDok	Publications scientifiques, thèses, HDR...	Non	312 ^e /1563
Université de Genève	Oui : <i>Directive institutionnelle</i> (2009) + directive par faculté	Oui : Archive Ouverte UNIGE	Publications scientifiques, thèses, travaux étudiants...	Oui (chapitres et articles)	449 ^e /1563

¹⁰ Source : *Ranking Web of World Repositories*. Disponible sur : <http://repositories.webometrics.info/> (2013)



	pour la mise en œuvre				
Ruprechts-Kars-Universität Heidelberg	Non	Oui : HeiDok	Publications scientifiques, thèses...A noter : les licences nationales pour les ressources électroniques courantes (<i>Allianz-Lizenzen</i>) permettent le dépôt en AO des articles (ex : OUP, De Gruyter, BMJ...)	Non	35 ^e /1563
Helsingi Yliopisto	Non	Oui : HELDA	Publications scientifiques, thèses...	Oui (articles dans revues <i>peer-reviewed</i> . 2010)	54 ^e /1563
Universiteit Leiden	Non	Oui : Leiden Repository	Publications scientifiques, thèses, publications des presses universitaires, publications d'instituts affiliés à l'université	Non	49 ^e /1563
Katholieke Universiteit Leuven	Oui : reprise de la Déclaration de Berlin et de la <i>Roadmap</i> de la LERU	Oui : LIRIAS	Publications scientifiques, thèses...	Non	50 ^e /1563
Imperial College London	Oui	Oui : SPIRAL	Publications scientifiques, thèses, travaux étudiants...	Oui (2012)	896 ^e /1563
University College London	Oui	Oui : UCL Discovery	Publications scientifiques, thèses, travaux étudiants...	Oui (2012)	84 ^e /1563
Lunds Universitet	Oui (2006)	Oui : LUP	Publications scientifiques, thèses, travaux étudiants...	Oui (métadonnées) (2012)	Non classée
Università degli Studi di Milano	Oui (déclaration de la conférence des recteurs d'université)	Oui : AIR	Publications scientifiques, thèses, travaux étudiants...	Oui (métadonnées) (2009)	163 ^e /1563
Ludwig-Maximilians-Universität München	Non	Oui : Open Access LMU	Publications scientifiques, collections patrimoniales numérisées	Non	138 ^e /1563
University of Oxford	Oui : <i>Statement on Open Access at the University of Oxford</i> (2013)	Oui : ORA	Publications scientifiques, thèses	Non	1034 ^e /1563
Universiteit Utrecht	Non	Oui : Igitur Archive	Publications scientifiques, thèses	Non	10 ^e /1563
Universität Zürich	Non	Oui : ZORA	Publications scientifiques, thèses	Non	814 ^e /1563

- Voie dorée de l'Open Access :

Etablissement	Prise en charge des frais de publication (APC)	Mise à disposition d'une infrastructure pour la publication de revues en OA	Memberships institutionnels pour des revues en OA
Universiteit van Amsterdam	Oui jusqu'en 2009 (OA <i>Publishing Fund</i>). Arrêté en 2010 pour des raisons budgétaires	Non	Oui : Sage, SpringerOPEN, ACS, RSC...
Universitat de Barcelona	Oui : OA <i>Publishing Fund</i> (55 000€ en 2012)	Oui : <i>Open Journal Systems</i>	Non
University of Cambridge	Oui : <i>Publishing Fund</i>	Non	Non
University of	Non	Oui : <i>Open Journal Systems</i>	Oui : RSC, Taylor & Francis, BioMed

Edinburgh			Central...
Albrecht-Ludwigs - Universität Freiburg	Oui : <i>Publikationsfonds</i> (72 000€ en 2013, 1/3 budget Université, 2/3 budget DFG)	Non	Oui : BioMedCentral
Université de Genève	Non	Non	Non
Ruprechts-Kars-Universität Heidelberg	Non	Oui : <i>Open Journal Systems</i>	Non mais <i>cf. supra</i> pour les <i>Allianz-Lizenzen</i>
Helsingi Yliopisto	Non	Non	Non
Universiteit Leiden	Non	Non	Non
Katholieke Universiteit Leuven	Non	Non	Oui : SpringerOPEN (accord conclu avec toutes les universités des Pays-Bas)
Imperial College London	Oui : <i>Publication fund</i>	Non	Oui : RSC
University College London	Oui : <i>Publication fund</i>	Non	Non
Lunds Universitet	Oui : <i>publication fund</i> (prise en charge des APC à hauteur de 50%)	Oui : <i>Open Journal Systems</i>	Oui : PLOS, BioMed Central, Sage...
Universita degli Studi di Milano	Non	Non	non
Ludwig-Maximilians-Universität München	Non	Oui : <i>Open Journal Systems</i>	non
University of Oxford	Non	Non	non
Universiteit Utrecht	Oui : <i>Publishing Fund</i> (50 000€/an)	Oui : Igitur Publishing (<i>Open Journal Systems</i>)	Oui : Safe, SpringerOPEN (accord conclu avec toutes les universités des Pays-Bas)
Universität Zürich	Oui : <i>Publikationsfonds</i> reserve aux SHS	Non	Oui : PLOS, Wiley, BioMed Central...

5. Conclusion :

Il ressort de l'étude des politiques mises en œuvre dans les établissements de la LERU que la plupart des établissements ont élaboré une politique globale en faveur de l'*Open Access*, reposant sur une forte volonté politique et prenant en compte les deux voies, afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins des chercheurs. Par ailleurs, la réflexion sur les publications est souvent liée à celle sur les données brute de la recherche. Ainsi, Munich, Amsterdam, Utrecht proposent déjà des solutions d'hébergement des données de la recherche à leurs chercheurs.

